Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 2 juin 2026

Délibération n° 83-2026 Point 3.2

Point 3.2 de l'ordre du jour
Proposition de renouveler le mandat de la présidente du Comité d'Audit Interne - Mme Marie-Caroline BEER

EXPOSE DES MOTIFS :

La charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration du 8 juin 2010 et révisée le 9 mai 2017 puis le 28 septembre 2021 prévoit (page 10, point 13, rubrique « Composition ») que :

> « *La composition du comité d'audit est la suivante :*
> - *Le comité d'audit est composé au minimum de 3 membres, tous extérieurs à l'Université de Strasbourg.*
> - *Les personnalités qui le composent sont proposées par le président et approuvées par le conseil d'administration.*
> - *Elles sont proposées sur la base de leur expérience et de leurs compétences.*
> - *La durée de leur mandat est de 4 ans et il est renouvelable.*
> - *Les membres du comité ne pourront pas être représentés et ils sont tenus aux mêmes règles (notamment de confidentialité) que les auditeurs internes (cf. supra point 9).* »

La composition du comité d'audit interne est la suivante :

Marie-Caroline BEER : IGESR, précédemment directrice de l'Audit Interne du CNRS, présidente du comité d'audit ;
Philippe BEZAGU : IGESR, précédemment DGS de l'Université de La Rochelle ;
Aurore CHENEVOY : responsable de l'Audit Interne de l'Université de Bordeaux ;
Frédérique HINSBERGER : responsable de l'Audit Interne de l'Université de Lorraine ;
Manuel TUNON de LARA : Président honoraire de l'Université de Bordeaux.

Le mandat de Madame BEER prendra fin le 5 juillet 2026. Compte tenu de la forte expertise qu'elle apporte au sein du comité d'audit, son renouvellement pour un nouveau mandat contribuerait à la grande qualité des travaux de ce comité. En conséquence, la Présidente de l'Université de Strasbourg propose de renouveler le mandat de Madame BEER, en tant que membres du comité d'audit interne, pour un nouveau mandat de 4 ans.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la nomination Madame Caroline BEER en tant que membre du comité d'audit interne de l'Université de Strasbourg pour un mandat de 4 ans.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	5

Destinataires :
- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT